

# Ma Commune Ma Santé

Publié le 15/09/2015

Les élus d'Ondes se mobilisent pour améliorer l'accès aux soins de leurs administrés avec «Ma Commune Ma Santé». Partant du constat des inégalités sociales dans la prise en charge des dépenses de santé, les élus se mobilisent pour leurs concitoyens et proposent une mutuelle santé grâce à la mise en place du dispositif «Ma Commune Ma Santé» en partenariat avec l'Association ACTIOM. La commune peut désormais faire bénéficier à ses administrés d'une complémentaire santé négociée et mutualisée, à moindre coût et accessible à tous. Élaborée pour améliorer l'accès aux soins et générer du gain en pouvoir d'achat, cette mutuelle négociée a pour but de favoriser le retour dans le système de soins pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres. Une solution intéressante qui apparaît comme une alternative appropriée dans l'univers complexe des mutuelles. Le principe de mutualisation existe déjà. Les salariés des entreprises le savent bien, au 1er janvier 2016, tous devront bénéficier d'une complémentaire santé négociée par leur employeur. L'objectif de «Ma Commune Ma Santé» est de protéger le reste de la population (les non-salariés) en permettant aux jeunes sans emploi, aux commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs, seniors, professionnels libéraux, intérimaires, aux personnes en CDD... de bénéficier eux aussi, d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif.

La Dépêche du Midi